

## Décision de retrait du permis de commerce parallèle d'un produit phytopharmaceutique

*Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,*

*Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,*

*Vu le règlement d'exécution (UE) 2018/785 de la Commission du 29 mai 2018, modifiant le règlement d'exécution (UE) no 540/2011 en ce qui concerne les conditions d'approbation de la substance active thiaméthoxame,*

*Vu le permis de commerce parallèle du produit phytopharmaceutique THIAPROLE*

*de la société* **EUROFYTO SA**

*numéro de dossier* **n°2018-1419**

*Considérant que l'ensemble des usages du produit ne respecte pas les dispositions prévues dans le règlement d'exécution (UE) 2018/785, restreignant l'autorisation aux utilisations, en tant qu'insecticide, dans des serres permanentes ou au traitement de semences destinées à être utilisées uniquement dans des serres permanentes,*

*Considérant que les conditions de l'article 29 du règlement (CE) n°1107/2009 ne sont donc plus respectées,*

Le permis de commerce parallèle du produit phytopharmaceutique désigné ci-après **est retiré en France, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018**, dans les conditions précisées dans la présente décision.

### Informations générales sur le produit

Nom du produit	THIAPROLE
Type de produit	Permis de commerce parallèle
Titulaire	EUROFYTO SA Albert Dehemlaan 6A, 08900 IEPER, BELGIQUE
Formulation	Granulé dispersable (WG)
Contenant	200 g/kg - chlorantraniliprole 200 g/kg - thiaméthoxame
Numéro d'intrant	825-2015.01
Numéro de permis	2160422
Fonction	Insecticide
Gamme d'usages	Professionnel

### Conditions générales de retrait

Date de retrait	01/09/2018
Date limite pour la vente et la distribution	01/09/2018
Date limite pour le stockage et l'utilisation des stocks existants	01/09/2018

A Maisons-Alfort, le 10 AOUT 2018



**Françoise WEBER**  
Directrice générale déléguée  
en charge du pôle produits réglementés  
Agence nationale de sécurité sanitaire de  
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)